

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY



DU 7 juillet 2022 à 19h45 en salle du conseil à la mairie

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 21
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022

Présents :

Mme NEAU-REDOIS Véronique, Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, Mme PUJET Rolande, M. COULONNIER Germain, Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle, Mme MOREAU Anita, M. DABIN Stanislas, M. CHARRIER Nicolas, M. HARDY David, Mme JAUNET Karine, Mme VISONNEAU Béatrice, M. LOISEAU Julien, Mme MUSSO Florine, M. WATRIN-CORPER Thomas.

Excusés :

Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie donne procuration à M. COULONNIER Germain
M. ROY Mickael donne procuration à Mme SOULLARD Maude
Mme MAOULIDA Anne donne procuration à Mme VISONNEAU Béatrice

Président de séance : Mme NEAU-REDOIS Véronique

Secrétaire de séance : Mme BREBION Christelle

La séance est ouverte sous la présidence de Mme NEAU-REDOIS Véronique, Maire de Boussay. Elle dénombre 18 conseillers présents, 3 procurations et constate que la condition de quorum est remplie. Mme BREBION Christelle est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

L'ordre du jour suivant est énoncé :

- APPROBATION PROCES-VERBAL de la séance du 9 juin 2022
- ACTUALITE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES
- RELEVES DE DECISIONS
- QUESTIONS DIVERSES
- POUR DELIBERATIONS :
- FINANCES
 - VNR : Détermination du prix du loyer du pôle santé et autorisation de signature des baux
- MARCHE PUBLIC
 - LLR : Lancement du marché pour le nouveau site internet et autorisation de signature du marché
 - VNR : Lancement du marché pour le diagnostic archéologique et autorisation de signature du marché
 - SC : Résultat de la consultation pour le diagnostic des ouvrages d'art et autorisation de signature du marché

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 9 juin 2022

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2022. Il n'appelle pas d'observations, il est donc approuvé à l'unanimité.

ACTUALITES COMMUNALES

Chaque représentant de commissions communales est invité à exposer le travail mené au cours du mois à partir de la fiche de liaison de communication interne de juillet 2022.

DU 7 juillet 2022 à 19h45 en salle du conseil à la mairie

ACTUALITES INTERCOMMUNALES

Mme le Maire expose des échanges avec l'intercommunalité portant sur l'évolution du prix du foncier des zones artisanales.

RELEVES DE DECISIONS

Mme le Maire présente les décisions financières prises entre le 3 mai et le 6 juillet 2022 :

03/05/2022	CSMA - 44190 CLISSON	Extension Réseaux EP	7 034,40 €
18/05/2022	LEFORT - 44190 BOUSSAY	Mur Cloture CRA/Ecole	10 952,76 €
23/05/2022	COMPTOIR DES 3 PROVINCES - 49660 TORFOU	Matériels Atelier Technique	11 866,80 €
25/05/2022	AUBRON ET MECHINEAU - 44190 GORGES	Réparation Réseau Eaux Pluviales - la Fichonnière	4 441,40 €
07/06/2022	MACERB - 44190 GETIGNE	Porte-Fenêtre Eglise	2 132,38 €
13/06/2022	AUBRON ET MECHINEAU - 44190 GORGES	Réparation Route Imbretière	2 340,00 €
14/06/2022	COMPTOIR DE BRETAGNE - 35741 PACE	Combiné Cutter Coupe-légumes	2 456,58 €
14/06/2022	UGAP - 77444 MARNE LA VALLEE	Mobilier restaurant Scolaire	3 224,83 €
16/06/2022	POMPES FUNEBRES ARNAUD - 44190 CLISSON	Cavurne	495,00 €
21/06/2022	COMPTOIR DE BRETAGNE - 35741 PACE	Matériel Cuisine	1 136,40 €
06/07/2022	JAROUSSEAU - 85290 MORTAGNE SUR SEVRE	Complément Garde Corps	1 468,37 €

QUESTIONS DIVERSES

Mme PUJET Rolande signale la nécessité d'une fauche de l'herbe au niveau de la rue des Acacias.

DELIBERATIONS ADOPTÉES

N°2022.07.01 POLE SANTE - BAIL ET PRIX DES LOYERS

Mme le Maire informe l'assemblée de l'avancement du chantier de construction du pôle santé et de la possibilité de le mettre en service à la rentrée, sous réserve des raccordements à l'électricité.

Pour l'ouverture du pôle santé, il convient d'étudier le montant du loyer et les modalités du bail à définir, rapportés aux surfaces à louer.

Pour cette étude, les principes retenus sont exposés :

- Un prix de loyer fixé au m² soit les surfaces suivantes :
 - o 36.64 m² pour le cabinet 1
 - o 39.56 m² pour le cabinet 2
 - o 42.51 m² pour le cabinet 3
 - o 35.82 m² pour le cabinet 4
- Un prix de loyer mensuel ;
- Un prix de loyer fixé hors charges locatives comprenant le coût de l'emprunt, de l'assurance et de la taxe foncière ;
- Les charges de fluides (électricité, chauffage, eau) seront à régler par provision mensuellement et seront régularisées à partir des consommations réelles ;
- Le ménage de l'intégralité du bâtiment (hors vitreries et volets) sera à la charge des locataires ;
- Les contrôles techniques réglementaires seront intégrés aux marchés publics de la commune ;
- Le loyer sera fixé en arrondissant à l'euro supérieur.

DU 7 juillet 2022 à 19h45 en salle du conseil à la mairie

Mme le Maire présente les simulations budgétaires réalisées. Il ressort de l'étude que :

- Le coût au m² nécessaire pour couvrir les dépenses hors charges locatives est de : 7.29 € HT / m² soit 8.75 € TTC m² ;
- Le montant des loyers mensuels rapportés aux surfaces de chaque cabinet est exposé.

Mme le Maire propose à l'assemblée de fixer dans le bail les principes présentés ci-dessus et de voter les prix des loyers du pôle santé.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

DECIDE DE de voter le prix des loyers mensuel de chaque cabinet du pôle santé, comme suit :

Unité	Prix au m ² mensuel	Cabinet 1	Cabinet 2	Cabinet 3	Cabinet 4
m ²		36,64 m ²	39,56 m ²	42,51 m ²	35,82 m ²
HT	7,29 €	267 €	288 €	310 €	261 €
TTC	8,75 €	321 €	346 €	372 €	313 €

DE donner pouvoir à Madame le Maire pour finaliser les contrats de bail en intégrant les modalités présentées ci-dessus.

ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité
0	Contre	
0	Abstention	

Au sujet de pôle santé :

- M. WATRIN-CORPER Thomas fait part de ses démarches auprès des universités et de ses contacts pour favoriser la venue de médecins.
- Mme SOULLARD Maude présente les retours d'informations du CPTS obtenus au cours des points d'échanges réguliers.
- Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle demande à organiser une visite des locaux.

N°2022.07.02 COMMUNICATION - LANCEMENT DU MARCHE POUR LE NOUVEAU SITE INTERNET

Mme LE ROCH Lénaïck présente le projet de la commission « Communication » de refonte intégrale du site internet de la commune en vue de répondre aux nouvelles exigences légales et de mieux satisfaire les besoins des administrés.

Le site internet actuel, développé en 2011, est devenu obsolète :

- Site non-responsive
- Rubriques surchargées
- Difficulté d'accès à certains contenus (plus de 3 clics nécessaires)
- Arborescence non pertinente
- Design et interface obsolètes
- Système de mise à jour et de publication des contenus complexe

Aussi le projet de refonte vise à :

DU 7 juillet 2022 à 19h45 en salle du conseil à la mairie

- Faciliter l'accès aux informations
- Développer les démarches en ligne
- Valoriser la vie locale et municipale
- Renforcer les relations aux citoyens
- Projeter une image dynamique de la commune et refléter l'aspect environnemental
- Disposer d'un espace d'administration intuitif et facile d'utilisation

Mme LE ROCH Lénaïck rappelle ensuite l'enveloppe financière du budget pour ce projet, le règlement de la consultation, le cahier des charges et le planning prévisionnel.

Considérant l'intérêt du projet, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE DE valider le projet de refonte du site internet de la commune ;

DE lancer la procédure de marché public en procédure adaptée ;

DE donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à la passation et l'exécution du marché ;

ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité
0	Contre	
0	Abstention	

N°2022.07.03 ZAC ARDILLAIS -TRANCHE 2 - LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Madame le Maire expose en substance la procédure préconisée par la DRAC :

- Lancement d'un marché public auprès des opérateurs d'archéologie préventive selon le cahier des charges scientifiques annexé à l'arrêté préfectoral n°2022-347 du 26 avril 2022, sur l'emprise soumise à la fouille d'une superficie de 3 500 m² ;
- Transmission des offres recevables au service régional de l'archéologie pour avis avant la signature du contrat de fouille (délai d'un mois) ;
- Sollicitation obligatoire de la DRAC d'une autorisation de démarrage de la fouille sur le terrain (délai d'un mois) accompagné du contrat daté et signé conclu avec l'opérateur retenu.

Madame le Maire précise que sous certaines conditions, le Fonds national pour l'archéologie préventive est susceptible d'apporter des financements pour la réalisation des fouilles.

Considérant l'intérêt du projet de la Tranche 2 de la ZAC de l'Ardillais,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE DE lancer la procédure de marché public nécessaire à l'opération de fouille archéologique prescrite par l'arrêté préfectoral du n°2022-347 du 26 avril 2022 ;

DE donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à la passation et l'exécution du marché ;

ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité
0	Contre	
0	Abstention	

DU 7 juillet 2022 à 19h45 en salle du conseil à la mairie

N°2022.07.04 VALIDATION DU DEVIS DE DIAGNOSTIC DES OUVRAGES D'ART

M. CHAMBRAGNE Sébastien expose la liste des ouvrages d'art dont la charge de l'entretien relève de la commune :

Les Ponts :

- Pont des Pimpenières
- Pont de la Grossière
- Pont de la Gressière
- Pont du Vigneau (passage sous voie appartient à SNCF)
- Pont de la Morinière
- Pont Noir
- Pont de Coinsaul (passage sous voie appartient à SNCF)

Les Murs de Soutènement

- Rousselin
- Grossière
- Châtelier
- Charrier
- Dobigeon
- Chaudron

Il informe l'assemblée du fait qu'à ce jour, la commune ne dispose que de très peu d'informations sur l'historique et l'état général de ses ouvrages d'art.

Les informations connues relèvent du contrôle visuel effectué par les services techniques communaux et de la remise de quelques fiches de la Direction départementale des territoires de la Mer (DDTM) en fin de contrat ATESAT.

M CHAMBRAGNE indique que le sinistre sur le pont du Vigneau a mis en lumière la nécessité de connaître précisément l'état structurel des ouvrages d'art avant d'envisager leur réparation.

Un rendez-vous a été pris avec la DDTM pour obtenir des conseils sur la méthodologie à adopter quant au contrôle des ouvrages d'art. La méthode préconisée est la suivante :

- Une visite tous les 6 ans par un cabinet externe
- Une visite triennale poussée en interne par un agent (points de contrôle)
- Une visite annuelle en interne par un agent (contrôle visuel).

Afin de connaître l'état général des ouvrages d'art de Boussay et d'avoir un point zéro pour poursuivre les visites triennales et annuelles, une consultation d'entreprises spécialisées dans ces diagnostics a été menée.

Il est également précisé que la SNCF a été consultée pour les ponts du Vigneau et de Coinsaul, les passages sous voies nécessitant un accord et un accompagnement par ses services. Cet accompagnement est facturé 812.35 € par jour.

Le résultat de la consultation est exposé à l'assemblée.

Considérant que le maintien en état des ouvrages d'art constitue un impératif pour la sécurité des usagers et que leur disponibilité est cruciale pour le maintien en service des voies de communication et le maintien de l'activité économique ;

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY



DU 7 juillet 2022 à 19h45 en salle du conseil à la mairie

Considérant que les défauts d'entretien régulier peuvent peser lourdement sur les budgets à plus ou moins long terme lorsque des réparations importantes doivent être programmées ;

Considérant que l'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE DE valider l'offre de l'entreprise Ginger pour un coût de 29 880 € TTC en raison de la qualité de leur offre (visite de chaque site avant présentation de l'offre et apport de précisions techniques).

DE donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette mission de diagnostic des ouvrages d'art.

ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
19	Pour	
0	Contre	
2	Abstention	M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie

DATES A NOTER :

Portes ouvertes du restaurant scolaire : 31/08

Prochain conseil municipal : 15/09

DATE DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL : 18/07/2022

SIGNATURES

Le Président

Le secrétaire